

Approbation de la Congrégation des Frères de la Charité Par le Saint-Siège

LES Frères de la Charité, qui dirigent à Montréal l'Ecole de Réforme, viennent de recevoir de Rome l'heureuse nouvelle que le Saint-Siège a accordé l'approbation définitive à leur Congrégation et à leurs Constitutions. Déjà en 1888, ils avaient obtenu la première approbation de leurs Constitutions.

La nouvelle faveur que le Saint-Siège vient d'accorder aux Frères portera la joie et le bonheur dans les maisons qu'ils ont fondées au Canada et aux Etats-Unis, ainsi que dans les nombreuses et florissantes institutions dirigées par eux en Europe. Aussi ont-ils, avec la permission de l'ordinaire, célébré cet heureux événement par un triduum très solennel d'action de grâces.

Que les chers Frères veuillent bien agréer, à cette occasion, nos plus vives félicitations et l'expression de notre profonde admiration pour toutes leurs œuvres de charité.

Apostolat de la Prière ou Ligue du Sacre-Cœur

*Intention générale pour le mois d'août 1899, approuvée et
bénie par Notre Saint-Père le Pape :*

La confiance dans le triomphe de la papauté.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que vous rendiez au Souverain-Pontife la pleine liberté due à son ministère suprême.

Résolution pratique : Prier pour le Pape et contribuer au denier de Saint-Pierre.

ASTIQUES

al Bruchési, arche-

non-mère des sœurs
chelaga ;

maison-mère des

le, par Sa Grandeur
Montréal, ont été

. Brewer, J. Reville,
jardins, J. Dulude,

le, par Sa Grandeur
l, ont été ordonnés :

crement : M. J. Gra-

. Brewer, J. Reville,
sjardins, J. Dulude,